

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 décembre, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- M. Johann **BOBLIN**
- M. Frédéric **LAUNAY**
- M. Jean-Jacques **MIRALLIÉ**
- M. Yannick **FÉTIVEAU**
- M. Patrick **BERTIN**
- M. Bernard **COUDRIAU**
- Mme. Karine **PAVIZA**

Était absent :

- M. Stéphan **BEAUGÉ**

**ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE MOE POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENT
CYCLABLE RELIANT LE PA DE LA RAYE ET L'AIRE DE COVOITURAGE DE L'HOMMEAU –
COMMUNES DE MONTBERT ET GENESTON – ITI 93A**

Grand Lieu Communauté disposait d'un accord-cadre à bons de commande pour la maîtrise d'œuvre des itinéraires cyclables inscrits au schéma directeur. Ce marché étant arrivé à son terme et l'étude pour l'itinéraire 93 – Montbert/Geneston – s'étant arrêté à la phase FAISA, il était nécessaire de lancer une nouvelle consultation en vue de retenir une nouvelle maîtrise d'œuvre pour mener les aménagements à leur terme.

Sur ces bases et afin d'être accompagné dans la réalisation de ce projet, Grand Lieu Communauté a lancé le 1^{er} septembre 2023 une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un aménagement cyclable reliant le PA de la Raye et l'aire de covoiturage de l'Hommeau sur les communes de Montbert et Geneston (ITI 93a) selon une procédure adaptée ouverte.

Le montant estimé pour la maîtrise d'œuvre est de 45 000 € HT avec un montant de travaux de 520 000 € HT.

La date de remise des offres était fixée au 13 octobre 2023 à 12h00 au plus tard.

Le nombre d'offres conformes reçues est de 4.

Les critères de jugements des offres étaient : 40% prix des prestations ; 60% valeur technique de l'offre. Une audition a eu lieu le 14 novembre 2023, avec les 3 meilleurs candidats admis à négocier, conformément au règlement de consultation. La négociation portait sur des éléments techniques.

L'offre du Groupement d'entreprises SODEREF ATLANTIQUE (mandataire) La Vie est Belle (cotraitant), 16, Bd Charles De Gaulle, 44800 SAINT HERBLAIN, pour le montant d'offre contrôlé de 31.645,00 € HT, étant la mieux-disante, après analyse et au vu des critères de jugement des offres ; il est proposé au bureau d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un aménagement cyclable reliant le PA de la Raye et l'aire de covoiturage de l'Hommeau sur les communes de Montbert et Geneston (ITI 93a) au **groupement d'entreprises SODEREF ATLANTIQUE (mandataire) La Ville est Belle (cotraitant), 16, Bd Charles De Gaulle, 44800 SAINT HERBLAIN, pour le montant d'offre contrôlé de 31.645,00 € HT, ou 37.974,00 € TTC** comprenant :

- la rémunération provisoire de **26 000,00 € HT**, à laquelle vient s'ajouter :
- les missions complémentaires (étude de dimensionnement d'ouvrage) pour un montant forfaitaire de **5 420,00€ HT**,
- les marchés complémentaires pour un montant estimatif de **225,00 € HT**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le

ID : 044-244400438-20231206-DE225_B051223-DE

S'LO

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et 2 000 000€ HT pour les marchés de travaux ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2023 ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché public de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un aménagement cyclable reliant le PA de la Raye et l'aire de covoiturage de l'Hommeau sur les communes de Montbert et Geneston (ITI 93a) au **groupement d'entreprises SODEREF ATLANTIQUE** (mandataire) **La Ville est Belle** (cotraitant), 16, Bd Charles De Gaulle, 44800 SAINT HERBLAIN, pour le montant d'offre contrôlé de **31.645,00 € HT**, ou **37.974,00 € TTC** comprenant :

- la rémunération provisoire de **26 000,00 € HT**, à laquelle vient s'ajouter :
- les missions complémentaires (étude de dimensionnement d'ouvrage) pour un montant forfaitaire de **5 420,00€ HT**,
- les marchés complémentaires pour un montant estimatif de **225,00 € HT**.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE225-B051223

Publié sur le site internet le : *07/12/23*

Fait à La Chevrolière, le 5 décembre 2023,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 06/12/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté